



COMMUNE : 332 LANNON
ARRONDISSEMENT : 59 LILLE
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE VILLENEUVE D'ASCQ

FINANCES PUBLIQUES

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 420 266	45,86	117,23	1 469 000	673 683	45,86	673 683
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 080	54,79	142,56	1 000	548	54,79	548
Taxe d'habitation (TH)	33 780	28,34	79,60	18 700	5 300	28,34	5 300
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	679 531		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 679 531 = 1 679 531	45,86		
Taxe foncière non bâties (TFNB)		54,79		
Taxe d'habitation (TH)		28,34		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			2 515	0	0	229 402	231 917

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	679 531	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	231 917	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	911 448
---	---------	---	--	---------	---	--	---------

A LILLE

Le 13 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ

Le

Pour la Préfecture,

Le 02/04/2025

Pour la Commune,

059-215903329-013 2025-DE
AG 231917
DI

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de réception de l'AR: 03/04/2025

059-215903329-013 2025-DE

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération des vœux des taux.



COMMUNE : 332 LANNOY
ARRONDISSEMENT : 59 LILLE
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE VILLENEUVE D'ASCQ

TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	440		a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0		b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	257		Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux	1 818		a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie			b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :			c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV			Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte	>>>		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
Cotisation foncière des entreprises :			b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Base minimum			a. Résidences secondaires et assimilées	18 700	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Locaux industriels			b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	1,340390
d. Autres allocations			c. Bases dégrévées hors locaux vacants	15 378	d. Taux FB commune 2020	26,57
			d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	19,29
			e. Bases dégrévées majo THS			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds	Taux des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2025 13	de 2024 14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	46,89	117,23	>>>	117,23
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	57,86	144,65	2,09000	142,56
Taxe d'habitation (TH)	23,88	36,68	91,70	12,10000	79,60
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	20,80
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

33,61

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de réception de l'AR: 03/04/2025

059-22590320-DE_012025-DE

AGEDI